

**Capital régional et coopératif Desjardins remercie le gouvernement du Québec  
de lui permettre de lever 135 M\$ en 2016 et en 2017**

**Montréal, le 18 mars 2016** – « Je remercie le gouvernement du Québec de renouveler sa confiance envers Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD). Cela nous permettra de poursuivre notre mission unique en faveur du développement économique des régions et des coopératives ».

Telle est la réaction de Mme Marie-Claude Boisvert, chef de l'exploitation de Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif, aux annonces portant sur CRCD contenues dans le discours du budget prononcé hier par le ministre des Finances, M. Carlos Leitão. Ces annonces portent notamment sur les montants autorisés de 135 M\$ des émissions de 2016 et de 2017, le taux du crédit d'impôt désormais fixé à 40 %, de même que sur des changements à la gouvernance de CRCD.

« Avec la décision du gouvernement de permettre des émissions de 135 M\$ en 2016 et en 2017, CRCD pourra continuer de valoriser et garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici, de faire valoir Mme Boisvert. N'eut été de cette décision, CRCD aurait été limité en 2016, de par sa loi constitutive, à émettre un montant équivalent aux rachats survenus au cours de la dernière période d'émission, soit quelque 67 M\$. »

Pour M. Jacques Plante, président du conseil d'administration de CRCD, « les modifications annoncées eu égard à la gouvernance s'inscrivent dans les meilleures pratiques que CRCD avait déjà mises en place. De nouveaux ajustements seront faits à la loi pour s'harmoniser avec les autres fonds fiscalisés. Les modifications législatives proposées prévoient une mise en œuvre graduelle de ces nouvelles règles. »

Le conseil d'administration sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, dont six sur treize (au lieu de huit) seront nommés par le Mouvement Desjardins.

De plus, le président du conseil d'administration devra être choisi par les administrateurs qui se qualifient comme personnes indépendantes. Enfin, pour assurer un équilibre entre la stabilité du conseil d'administration et le renouvellement des compétences, la durée du mandat de chacun des administrateurs sera limitée.

Quant au directeur général de CRCD, qui siège d'office au conseil d'administration, le détenteur de ce poste devra respecter des critères préétablis afin que ses fonctions soient exercées de façon indépendante.

**Modalités de présouscription pour l'émission 2016**

Le montant annuel maximal de souscription sera maintenu à 3 000 \$ par personne afin d'en assurer une plus grande accessibilité. Les investisseurs québécois intéressés à se procurer des actions de CRCD devront remplir le formulaire web sécurisé ([www.desjardins.com/crcd](http://www.desjardins.com/crcd)) pendant la période de présouscription de trois semaines, du mardi 6 septembre à 9 heures au lundi 26 septembre 2016, 9 heures. Les investisseurs n'ayant pas accès à Internet pourront se présenter à la caisse de leur choix où un employé les aidera à remplir le formulaire. Pour souscrire aux actions de CRCD, il n'est pas nécessaire d'être ou de devenir membre de Desjardins.

## **Deux scénarios distincts selon les présouscriptions réalisées**

Au terme de la période de présouscription, si la demande pour les actions est supérieure au montant autorisé de l'émission de 135 M\$, une sélection aléatoire pour l'examen des présouscriptions en caisse sera effectuée parmi tous les investisseurs ayant rempli le formulaire web. Les investisseurs sélectionnés se verront offrir un rendez-vous entre le 11 octobre et le 25 novembre 2016 pour formaliser la demande de souscription et vérifier la convenance du produit par rapport à leur situation. Quant aux investisseurs n'ayant pas été sélectionnés, ils seront avisés par lettre ou par courriel.

Si la demande pour les actions est inférieure à 135 M\$ au terme de la période de présouscription, tous les investisseurs ayant rempli le formulaire se verront offrir un rendez-vous par une caisse entre le 11 octobre et le 25 novembre 2016. Après ce délai, les investisseurs pourront demander un rendez-vous directement à la caisse, avant le 28 février 2017 ou jusqu'à ce que le montant autorisé soit épuisé.

### **À propos de Capital régional et coopératif Desjardins**

Avec plus de 102 000 actionnaires, Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est une société publique dont l'actif net atteint 1 642 M\$. CRCD contribue au développement économique du Québec, notamment au moyen de plusieurs leviers qu'il développe en collaboration avec son gestionnaire, Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif. Ces leviers, dont CRCD est le pilier, constituent son écosystème entrepreneurial qui vise à valoriser et garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici. C'est ainsi que CRCD appuie, directement ou indirectement, la croissance de plus de 400 entreprises, coopératives et fonds évoluant dans divers secteurs d'activité et issus de toutes les régions du Québec, contribuant ainsi au maintien et à la création de 67 500 emplois. ([www.capitalregional.com](http://www.capitalregional.com))

- 30 -

### **Renseignements :**

#### ***À l'intention des journalistes uniquement***

Richard Lacasse  
Capital régional et coopératif Desjardins  
418 835-8444 ou 1 866 835-8444, poste 3163  
[media@desjardins.com](mailto:media@desjardins.com)

#### ***À l'intention des investisseurs***

Service des relations avec les actionnaires  
1 888 522-3222